

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2699

23 novembre 2007

SOMMAIRE

ACP Europe S.A.	129544	Lux Foods S.A.	129531
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	129551	Lux Foods S.A.	129536
Anastacia S.A.	129538	MBNA R&L S.à r.l.	129551
APC-Conseil Luxembourg S.à r.l.	129549	Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à.r.l.	129530
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. .	129548	Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à.r.l.	129530
Bel-X-Trade S.à r.l.	129551	Montesquieu Marketing S.à.r.l.	129539
Bullstrode Continental S.à r.l.	129552	Novelis Luxembourg S.A.	129546
BvD-it Services Luxembourg S.à r.l.	129549	Oktopus Consulting S.A.	129549
Capital International UK Fund	129506	Pavillon Nonnewisen, s.à r.l.	129538
CC & T Luxembourg	129550	Pax-Media S.A.	129552
Citore S.A.	129531	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	129549
DB Valence S.à r.l.	129537	PLD Germany VIII S.à.r.l.	129550
Deyme S.à.r.l.	129506	Ramey S.à.r.l.	129539
Deyme S.à.r.l.	129529	RP SP I S. à r.l.	129534
Ecoissaise Property S.A.	129538	RTO Finance S.à r.l.	129544
Epic (Premier) S.A.	129544	Solimex S.à r.l.	129550
European Power Systems S.A.	129537	Stoldt Associés	129546
Excelsia 9 Lux S.à r.l.	129531	Stratem Fund	129543
Gero Investments Lux S.à.r.l.	129540	TEE OFF Promotions S.à r.l.	129551
Gero Investments Lux S.à.r.l.	129549	Thunderbird R S.à r.l.	129534
Guidance S.A.	129545	Villapool S.A.	129530
Immeurope S.A.	129536	Voyages et Autocars Erny Wewer S.à.r.l.	129537
IT Funds	129543		
Jalinon Investments S.à r.l.	129548		
La Grigliata S.à.r.l.	129550		
LuxCo 45 S.à r.l.	129545		

Deyme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 72.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007128570/1537/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Capital International UK Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.776.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of October.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the unitholders (the «Unitholders») of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under Luxembourg law (the «Umbrella Fund») and whose management company is CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and whose registered office is located at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, established on 30 July 1998 pursuant to the Management Regulations published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 206 of 28 January 2006.

The meeting was opened at 10 a.m. and was presided by Mr Rodrigo Delcourt, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Mr Emmanuel Gutton, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the «Secretary»).

The meeting elected as scrutineer Mr. Guillaume Gellé, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the «Scrutineer»).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting (the «Agenda») is the following:

1. To transform CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, into a société d'investissement à capital variable (Sicav) governed by Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

2. To adopt the articles of incorporation of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND on the basis of the draft articles of incorporation tabled to the meeting.

3. To acknowledge that all the units in issue and all the assets of each of the sub-funds of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND in its form as a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, constitute shares and assets of the sub-funds of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND in its form, as a Sicav governed by Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, having the same name, investment and dividend policies, value and reference currency.

4. To elect a board of directors of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND comprising three (3) directors.

5. To elect an auditor of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND.

6. To confer power upon the board of directors of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND to implement the decisions adopted by the meeting on the basis of the Agenda.

II. The attendance list of the meeting shows that out of 7,000,680.86 units representing the entire coproprietorship of the Umbrella Fund, all units are represented at the present extraordinary general meeting of Unitholders. The entire coproprietorship being represented at the present meeting and all the Unitholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. The proxies of the Unitholders represented and the number of their units are shown on an attendance list which, signed by the Unitholders present, the proxies of the Unitholders represented, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The undersigned notary put the attention of the members of the meeting to article 31-1 of the commercial law of August 15, 1915 as amended.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Unitholders resolved to transform CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, into a société d'investissement à capital variable (Sicav) governed by Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Second resolution

The general meeting of Unitholders resolved to adopt the articles of incorporation of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND on the basis of the draft articles of incorporation tabled to the meeting and which read as follows:

Articles of Incorporation

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société d'investissement à capital variable under the name of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period and may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 27 hereof.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in applicable law with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law»).

Art. 4. The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the «Board»).

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital shall be at any time equal to the total net assets of the Company and shall be represented by shares of no par value (the «Shares»). The capital of the Company shall be expressed in Great Britain Pound.

The minimum capital of the Company shall be not less than the equivalent in Great Britain Pound of one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-).

The Board is authorised without limitation to issue at any time further fully paid Shares at an offering price based on the net asset value per Share (the «Net Asset Value per Share») determined in accordance with Article 22 hereof, without reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right of subscription to the additional Shares to be issued.

Such Shares may, as the Board shall determine, be attributable to different compartments (the «Funds») which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the Shares of each Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs and any other applicable costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article 3 hereof in eligible assets, as detailed in applicable law.

Within each Fund, Shares may be divided into different classes of Shares (a «Class») with specific charging structures, specific dividend policies, specific hedging policies, specific investment minima or any other specific features applied to each Class, as defined in the current prospectus. The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Fund shall in the case of a Fund not denominated in Great Britain Pound, be notionally converted into Great Britain Pound in accordance with Article 23 and the capital shall be the total of the net assets of all the Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in Great Britain Pound.

The Board may delegate to any director (each a «Director») or to any duly authorised person the power and duty to accept subscriptions and to receive payment for such new Shares and to deliver these remaining always within the provisions of applicable law. The offering price and the price at which Shares are redeemed, as well as the Net Asset Value per Share shall be available and may be obtained at the registered office of the Company.

Shares will be issued exclusively in registered form.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription. The Purchase Price shall be paid in accordance with Article 6 and the prospectus of the Company. The subscriber will, upon issue of the Shares, receive title to the Shares purchased by him. Payments of dividends to holders of Shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders (the «Register of Shareholders») or to their bank accounts as authorised by the Company or its agent in accordance with the relevant laws and regulations.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile and the number and Class of Shares of each Fund held by him. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board.

Transfer of Shares shall be effected, at the Company's discretion, by delivering instruments of transfer satisfactory to the Company, or by written declaration of transfer inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Register of Shareholders, as the full owner of the Shares. The Company shall be completely free from every responsibility towards third parties in dealing with such Shares and shall be justified in considering any right, interest or claims of any other person in or upon such Shares as non-existing, subject, however, to the condition that the foregoing shall deprive no person of any right which he or she might have to demand the registration or a change in the registration of Shares.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that such a shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such a shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time, with appropriate supporting documents satisfactory to the Company.

Art. 6. When the Board issues new Shares the subscription price shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Fund and Class of Shares determined on the relevant Valuation Date and increased by such charges and commissions as the prospectus of the Company may provide (the «Purchase Price»). The Purchase Price so determined shall be payable within a period as determined by the Board and laid down in the prospectus of the Company.

Subscriptions may, at the Company's discretion, be paid by contributing securities acceptable to the Company, subject to all applicable legal requirements. Only securities that are in compliance with the relevant Fund's investment policy and restrictions at the relevant time, as determined by the Company, may be contributed. The prospectus will determine who will bear the costs of such contribution of securities.

If, on any Valuation Date, any Fund receives subscription(s) for Shares with a combined value that exceeds a percentage of its net assets as specified in its prospectus, it will have the right to defer such subscription(s) in excess of such percentage of its total net assets, pro rata to the outstanding subscription requests, until the next or subsequent Valuation Date(s). (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter, the redemption being processed only when simultaneous subscription into the new Fund has become possible.) The investors concerned will be promptly informed of this decision and will have the right to withdraw their subscription request, or the portion that was deferred, as described in the prospectus.

In the event that any Shares remain unpaid on or after the payment due date (as specified in the prospectus of the Company), the Company will have the right, at its discretion, to compulsorily redeem any fully-paid Shares that the shareholder may already hold, and/or any unpaid Shares, and to affect the proceeds of such redemption(s) to the payment of any amount remaining due to the Company with respect to the unpaid Shares plus any related late-payment costs and reasonable costs. The shareholder will remain liable to the Company for the payment of any unpaid subscription amount and other costs (including interest) not fully covered by such redemption proceeds.

Art. 7. The Board shall have the power to refuse to issue or register any transfer of Shares, or to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any «U.S. Person», as defined in Article 8 hereof, or by any shareholder who, but for such restriction, would beneficially own more than ten per cent of the Shares of the Company or Shares of any Fund (each of them defined as a «Restricted Person»), and for such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Restricted Person; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in Restricted Persons; and

c) where it appears to the Company that any Restricted Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) the Company shall send a notice (hereafter called the «Repurchase Notice») to the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares (respectively the way such price will be calculated) and the place at which the Repurchase Price in respect of such Shares is payable, by posting such notice in a prepaid registered envelope addressed to the shareholder at his address appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and such Shares will be cancelled;

(2) the price at which the Shares specified in any Repurchase Notice shall be repurchased (herein called the «Repurchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Fund and Class, determined in accordance with Article 22 hereof;

(3) payment of the Repurchase Price will be made to the owner of such Shares in the currency specified in the current prospectus and will be made by the Company to the shareholder's address in the Register of Shareholders or to its bank account as authorised by the Company or its agent in accordance with the relevant laws and regulations or deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Repurchase Notice) for payment to such owner upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations. Upon payment or deposit of such price as aforesaid no person shall have any further claim against the Company or its assets in respect thereof or of the cancelled Shares, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Repurchase Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any U.S. Person, or the votes of any Shares in excess of ten per cent of the voting Shares of the Company or Shares of any Fund held by any Ten per cent Owner, at any meeting of shareholders of the Company or at any meeting of shareholders of any Class or Fund.

Art. 8. Whenever used in these articles, the terms «U. S. Person» shall have the meaning given to them in the Company's prospectus.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company respectively of any Fund or Class thereof shall represent the entire body of shareholders of the Company respectively of any Fund or Class. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company respectively of any Fund or Class.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with applicable Law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of July in each year, and for the first time in 2008, at 10 o'clock A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day, which is a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open for business in Luxembourg (a «Business Day»). The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of Shares of any one Fund or Class or of several Funds or Classes may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Fund(s) or Class(es) and/or to a variation of their respective rights.

The quorums and notice periods required by applicable law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company and any Fund(s) or Class(es) thereof, unless otherwise provided herein.

As long as the Share capital is divided into different Funds and/or Classes, the rights attached to the Shares of any Fund or Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Fund or Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Fund or Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Fund or Class in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Fund

or Class (or, if at any adjourned Fund or Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Fund or Class in question or his proxy shall be a quorum).

Each Share of whatever Fund or Class and regardless of the Net Asset Value per Share within the Fund or Class is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by applicable law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by applicable law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio Conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language or in any other language as the Board may decide to accept. Any ballot paper shall contain the mentions and indications as required by the Board, which may include inter alia: (i) the name and registered address of the relevant shareholder and/or their shareholder account number with the Company, (ii) the total number of Shares held by the relevant shareholder, (iii) the agenda of the general meeting, (iv) if the shareholder's is not voting identically for all of his shares (which the Company may presume is the case absent any indication to the contrary), indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution. The ballot papers shall be delivered by hand, by post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company. Any ballot paper which does not bear any of the mentions or indications as required by the Board and/or is received by the Company after the deadline as determined by the Board shall be considered void and shall be disregarded for quorum purposes.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon a call by the Board pursuant to notices setting forth the agenda sent to each register shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders and, if required by law, published in accordance with the requirements of applicable law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders and that a Director may retire, by notifying it to the Company in writing, without having to specify any reasons, before the end of the term he was elected for.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. The Board shall choose from its members a chairman, and may choose from its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board, but in his absence the shareholders or the Board will appoint another Director (or, in the case of a shareholders meeting, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time shall appoint a general manager, an administrative manager, a secretary or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Notice of any meeting of the Board shall be given in writing or by any other means of communication to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any similar communication means of a majority of Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any similar communication means another Director as his proxy.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Directors may also approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telex, telegram, facsimile, electronic mail or any similar communication means confirmed in writing, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The internal regulation of the Company may provide that the Directors participating in a meeting of the Board by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by one Director.

Art. 15. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition, which in its opinion are in the Company's interest. All powers not expressly reserved by applicable law or by these Articles to the general meeting of shareholders may be exercised by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, provided however that the Company shall not effect such investments or activities if in breach of such investment restrictions as may be imposed by Part I of the 2002 Law or applicable regulations, or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested in:

(i) any securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with the 2002 Law and applicable regulations and disclosed in the prospectus of the Company, in particular but not limited to

(ii) transferable securities and money market instruments that are admitted to official listing on a stock exchange that is regulated, operating regularly, recognized and open to the public («Official Listing»), or that are dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market»), as well as

(iii) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to Official Listing or a Regulated Market and such admission is achieved within one year of the issue.

The Company may invest up to 100 per cent of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a member state of the European Union (a «Member State»), by its local authorities or by any other State or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided the relevant Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Fund.

The Board may decide that investments of any Fund may be made either directly or indirectly, as the Board may from time to time decide and to the extent permitted by applicable law, through wholly-owned subsidiaries incorporated in suitable jurisdictions. When investments of the Company are made in the capital of subsidiaries companies which exclusively on its behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of Shares at the request of shareholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the 2002 Law (or any amending provision) do not apply.

Reference in these articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made or assets beneficially held through the aforesaid subsidiaries.

The Board may decide that investments of any Fund be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41(1) of the 2002 Law (or any amending provision), financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies permitted by applicable law, in which the relevant Fund may invest according to its investment objectives as disclosed in the prospectus.

The Board may decide that investments of any Fund to be made with the aim to replicate certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently

diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

The Company will in principle not invest more than 10% of the assets of any Fund in undertakings for collective investment as defined in Article 41(1) of the 2002 Law (or any amending provision), unless provided otherwise in the prospectus of the Company with respect to a particular Fund.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The preceding provisions do not apply if the decisions of the Board concern the current operations of the Company entered into under normal conditions.

Art. 17. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. The Company will be bound by the signature of one Director of the Company, or of any duly authorised person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

Art. 19. The Company shall appoint an auditor («réviseur d'entreprises agréé») who shall carry out the duties prescribed by applicable law.

Art. 20. As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law. A shareholder of the Company may request the Company to purchase all or lesser number of his Shares and the Company will in this case redeem such Shares within the sole limitations set forth by law and by these Articles and the Company's prospectus and subject to any event giving rise to suspension as referred to in Article 21 hereof. The shareholder will be paid a price per Share based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Fund as determined on the relevant Valuation Date, in accordance with the provisions of Article 22 hereof and payable within 15 Business Days thereafter. If in exceptional circumstances beyond the Company's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

For the purpose of this article, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter.

Any repurchase request must be filed by such shareholder in irrevocable written form, at the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for redemption of Shares.

The Company will, if the shareholder requesting redemption so accepts, have the right to satisfy payment of the redemption price in kind by allocating to such shareholder assets from the portfolio of the relevant Fund equal in value to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of such assets will be determined at the Company's discretion on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used will be confirmed by an auditor's report. The prospectus will determine who will bear the costs of such allocation of securities.

If on any given date redemption and/or switch requests exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of Shares in issue of a specific class, the Board may decide that part or all of such requests for redemption and/or switches will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interests of the Company, as described in the prospectus of the Company. On the next Valuation Date following that period, these redemption and switch requests will be met in priority to later requests. If redemption(s) and/or switch(es) are deferred, the Company will inform the shareholder(s) concerned accordingly.

The Company may compulsorily redeem the holding of a shareholder in the event that:

- A redemption results in the holding of the redeeming shareholder falling below the applicable minimum. (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter);

- The Company has issued Shares to an investor but has not received cleared subscription monies on or after the subscription payment due date (as further detailed in the prospectus of the Company); or
- Ownership by the shareholder would adversely affect the Company or any Fund or Class or the Investment Adviser.

Where expressly authorised by the Prospectus, upon receiving on any Valuation Date requests to redeem Shares amounting to more than a certain percentage (defined in the prospectus) of the total number of Shares of any Fund then in issue, the Company may, having regard to the fair and equal treatment of shareholders, elect to distribute to the redeeming shareholder(s) assets of the relevant Fund whose value on the Company's books at the time of the relevant Valuation Date represents, as nearly as practicable, the same proportion of the relevant Fund's assets, as the Shares for which redemption applications have been received bear to the total of the Shares of such Fund then in issue, any balance being paid in cash. (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund (see below) will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter.) The fairness to all shareholders of the basis for such transfer of ownership and the valuation used will be confirmed by a report of the Company's auditor.

Any shareholder may request switch of whole or part of his Shares of a given Fund into Shares of another Fund, provided that this possibility has expressly been given and at the conditions specified in the current prospectus, and that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switches, and may make switches subject to payment of such charge, as it shall determine in the current prospectus. Switches from Shares of one Class of a Fund into Shares of another Class (of either the same or a different Fund) are not permitted, except otherwise decided by the Board and/or as specified in the prospectus.

Art. 21. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of Shares in any or all Fund(s) when:

- (a) any market or recognised stock exchange on which a material part of the investments of the relevant Fund(s) are quoted, is closed, other than for normal closures, or when dealings are substantially restricted or suspended;
 - (b) the disposal of the investments of the relevant Fund(s) or the determination of its/their assets' value is not possible due to a local crisis, a communications breakdown or similar circumstances;
 - (c) as a result of exchange or other restrictions or difficulties affecting the transfer or remittance of funds, transactions are rendered impossible or impracticable, or when purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rate of exchange;
 - (d) a failure to do so might result for the relevant Fund(s) or the Company or shareholders in suffering any financial disadvantage which might not otherwise have been suffered;
 - (e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company, any Funds or Classes of Shares, or merging the Company or any Funds, or informing the shareholders of the decision of the Board to terminate Funds or Classes of Shares or to merge Funds;
- as well as in any other cases as may be specified in the Prospectus.

The suspension as to any Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Fund.

The Company will suspend the issue and redemption of Shares forthwith (i) in the case of a voluntary decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose, or (ii) upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation, or (iii) upon the order of the Luxembourg supervisory authority.

Any suspension shall be publicised by the Company in an appropriate manner to the persons likely to be affected thereby. Shareholders requesting redemption of their Shares will be notified of such suspension in writing, or through any other practicable communication means, within 7 days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension.

Art. 22. The Net Asset Value per Share and the Offering and Redemption Prices of Shares of each Class of each Fund shall be determined in the relevant currency of denomination of such Class of such Fund at least once a month, on days determined by the Board and specified in the prospectus (a «Valuation Date») during which banks are open for business in the United Kingdom.

The Net Asset Value per Share of each Class of each Fund is computed by dividing the proportion of the assets of the Company properly allocable to the relevant Class of the relevant Fund, less the proportion of the liabilities of the Company properly allocable to such Class of such Fund, by the total number of Shares of such Class of such Fund issued and outstanding as of the relevant Valuation Date.

The assets shall be valued in accordance with the principles detailed in the prospectus and as laid down in valuation regulations and guidelines approved by the Board from time to time (the «Valuation Regulations»).

The valuation of the Net Asset Value of each Class of each Fund shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Company shall be deemed to include:

- (i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;

(iv) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;

(vii) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and

(viii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Company shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) the value of all portfolio securities which are listed on an official stock exchange shall generally be based on the last relevant available price or such other price as further described in the current prospectus of the Company, the value of all portfolio securities which are traded on any other regulated market will be valued at the last relevant available price on the principal market on which such securities are traded or such other price as further described in the current prospectus of the Company, and/or as furnished by a pricing service approved by the Board; and other securities may be valued at the relevant Valuation Date's price supplied by, or yield equivalents obtained from one or more dealers or such pricing services. If such prices cannot be obtained or are not representative of the fair value, such securities will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board;

(iii) money market instruments shall be valued at nominal value plus any accrued interest or using an amortised cost method, subject to the provisions of the current prospectus. This amortised cost method may result in periods during which the value deviates from the price the relevant Fund would receive if it sold the investment. The relevant investment adviser of the Company will, from time to time, assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to the procedure established by the Board. If the investment adviser believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in a material dilution or other unfair results to shareholders, the investment adviser shall take such corrective action, if any, as he deems appropriate, to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

(iv) securities issued by open-ended investment funds shall be valued at their last available relevant net asset value or in accordance with item (ii) above where such securities are listed, subject to the provisions of the current prospectus;

(v) swaps will be valued at the net present value of their cash flows or as described in the prospectus;

(vi) the liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forwards or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forwards or options contracts are traded by the Company; provided that if futures, forwards or options contracts could not be liquidated on the day with respect to which the net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contracts shall be such value as the Board may deem fair and reasonable.

The Board in its discretion may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

(3) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued as specified in the prospectus, including but not limited to the costs of its incorporation and registration as well as all legal, audit, quality controlling, management, custodial, transfer agency, registrar, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of buying and selling portfolio securities, legal publications, prospectuses, financial reports and other documents available to shareholders, governmental charges, registration, publication and translation costs relating to the registration of Shares in foreign jurisdictions, reporting expenses (including in particular tax filings in various jurisdictions), communications, the remuneration of the directors and, where applicable, the «Dirigeants» (unless they have declined such compensation) and their reasonable out-of-pocket expenses, reasonable marketing, advertisement and investor servicing expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board; and

(v) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

(4) The Board shall establish a portfolio of assets for each Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of Shares of each Fund shall be applied in the books of the Company to the Fund established and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Fund, subject to the provisions of the Articles.

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Fund;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Fund, such liability shall be allocated to the relevant Fund; the liabilities shall be segregated on a Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Fund concerned;

(iv) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Fund, the Net Asset Value of such Fund shall be reduced by the amount of such dividend;

(vi) these rules shall mutatis mutandis apply to the allocation of assets and liabilities between Classes of Shares within a Fund.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the dealing cut-off time, as defined in the prospectus on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Fund shall be valued after taking into account the prevailing market rate or rates of exchange in force at the date of determination of the Net Asset Value of the relevant Fund;

(iii) any assets or liabilities initially expressed in terms of currencies other than the denomination currency of a Fund (a «Denomination Currency») will be translated into the Denomination Currency of such Fund at the prevailing market rates at the time of valuation. The Net Asset Value per Share will be rounded to two decimal places, except as otherwise provided in the prospectus;

(iv) where a Class of a Fund is available in a currency other than the Denomination Currency, the Net Asset Value per Share of such Class of such Fund will be translated into such currency at the prevailing market rate on the Valuation Date and rounded to the nearest relevant currency unit;

(v) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

All Valuation Regulations and determinations shall be in accordance with generally accepted accounting principles. In the absence of bad faith, gross negligence and manifest error, the Valuation Regulations and every decision taken by the Board or by a delegate of the Board calculating the Net Asset Value shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share shall be certified by a Director or a duly authorised person.

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of such year. The first accounting year of the Company begins on the date of launch of the Company and terminates on 31 March 2008.

The accounts of the Company shall be expressed in Great Britain Pound or in respect of any Fund, in such other currency or currencies as the Board may determine. Where there shall be different Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Funds are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into Great Britain Pound and added together for the purpose of determination of the Consolidated accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Board report and the notice of the annual general meeting will be sent and/or published and made available in accordance with applicable law.

Art. 24. The general meeting of shareholders of each Fund shall, upon the proposal of the Board in respect of each Fund, determine how the annual profits shall be disposed of in respect of the relevant Fund. Dividends in respect of any Fund or Class, if any, will be declared on the number of Shares outstanding in respect of such Fund or Class at the dividend record date, as that date is determined by the Board in the case of an interim dividend or by the general meeting of shareholders of the Company in the case of the final dividend, and will be paid to the holders of such Shares in compliance with the conditions set forth by law.

The dividends declared, if any, will be paid in such currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

The Board may declare and pay interim dividends in respect of any Fund in accordance with applicable law.

Art. 25. Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg in accordance with applicable law.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each Class of each Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class of each Fund in proportion of their holding of Shares in such Class of such Fund.

The Board may decide to close down one Fund or Class if the net assets of such Fund or Class fall below, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Fund or Class to be operated in an economically efficient manner, or as a matter of economic rationalisation, or if a change in the economic or political situation relating to the Fund or Class concerned would justify such closing down or, if for other reasons the Board believes it is required for the interests of the shareholders. The decision of the closing down, with appropriate details and information, will be published in the newspapers determined by the Board and/or sent to the shareholders and/or communicated via other means as provided by applicable law or otherwise deemed appropriate by the Board prior to the effective date of the closing down. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Fund or Class concerned may continue to request redemption or, if available, switch of their Shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the closing down of the Fund or Class concerned will be deposited with the custodian for a period of six months after the close of closing down. After such time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph, the Board may decide to close down one Fund or Class by contribution into another Fund or Class. Such decision will be communicated in the same manner as described in the preceding paragraph. Such publication will be made before the date on which the amalgamation becomes effective, in accordance with applicable laws and regulations, in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into another Fund or Class becomes effective.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one Fund or Class by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law. Such decision will be published in the same manner as described above. Such publication will be made before the date on which the contribution becomes effective, in accordance with applicable law, in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type («fonds commun de placement»), the contribution will be binding only on shareholders of the relevant Fund or Class who will expressly agree to the contribution.

In the event that the Board determines that it is required for the interests of the shareholders of the relevant Fund or Class or that a change in the economic or political situation relating to the Fund or Class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Fund or Class, by means of a division into two or more Funds or Classes, may be decided by the Board. Such decision will be published in the same manner as described above. Such publication will be made before the date on which the reorganisation becomes effective, in accordance with applicable law, in order to enable the shareholders to request redemption of their Shares, free of charge before the operation involving division into two or more Funds or Classes becomes effective.

Any of the aforesaid decisions of closing down, amalgamation, contribution or division may also be decided by a separate Fund or Class meeting of the shareholders of the Fund or Class concerned where no quorum is required and the decision is taken at the single majority of the Shares voting at the meeting.

Art. 27. These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by applicable law.

Art. 28. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable law.

Third resolution

The general meeting of Unitholders resolved to acknowledge that all the units in issue and all the assets of each of the sub-funds of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND in its form as a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, constitute shares and assets of the sub-funds of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND in its form as a Sicav governed by Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended having the same name, investment and dividend policies, value and reference currency.

Fourth resolution

The general meeting of Unitholders resolved to set the number of directors of the Umbrella Fund at three (3) and further resolved to elect as directors of the Umbrella Fund for a term of office expiring at the annual general meeting of shareholders of the Umbrella Fund to be held in 2008 the following:

- Mr Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President and Director, born on 29 November 1952 at Tunis (Tunisia), residing professionally at 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1, 1213 (Switzerland);
- Mr A. Hamish Forsyth, Executive Vice President and Director, born on 9 May 1969 at Kettering (England), residing professionally at 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (United Kingdom);
- Mr Sinisa Vacic, Assistant Vice President, born on 6 October 1970 at Belgrade (Yugoslavia), residing professionally at 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (United Kingdom);

Fifth resolution

The general meeting of Unitholders resolved to set the number of independent auditors of the Umbrella Fund at one (1) and further resolved to elect as independent auditors of the Umbrella Fund for a term of office expiring at the annual general meeting to be held in 2008: PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting of Unitholders resolved to confer power upon the board of directors of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND to implement the decisions adopted on the basis of the Agenda.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne as result of the present deed are estimated at approximately EUR 9,000.-.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was then adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by French translation. Upon request of the same between the English version and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named on the beginning.

The document having been read, the members of the board of the meeting signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (les «Porteurs de Parts») de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé régi par la loi de Luxembourg (le «Fonds à Compartiments»), dont la société de gestion est CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué le 30 juillet 1998 aux termes du Règlement de Gestion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 206 du 28 janvier 2006.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Guillaume Gellé, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée (l'«Ordre du Jour») est le suivant:

1. Transformation de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, en une société d'investissement à capital variable (Sicav) régie par les dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée.

2. Adoption des statuts de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND sur le modèle du projet de statuts soumis à l'assemblée.

3. Constatation que toutes les parts émises et tous les actifs de chacun des compartiments de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND en sa forme, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, constituent des actions et représentent les actifs des compartiments de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND en sa forme de Sicav régie par les dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que

modifiée, avec le même nom, les mêmes politiques d'investissement et de distribution, la même valeur et la même devise de référence.

4. Election du conseil d'administration de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND comprenant trois (3) administrateurs.

5. Election du réviseur d'entreprises de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND.

6. Attribution de pouvoirs au conseil d'administration de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND pour mettre à exécution les décisions prises par l'assemblée en vertu du présent Ordre du Jour.

II. Il ressort de la liste de présence dressée que sur les 7.000.680,86 parts représentant l'intégralité de la copropriété du Fonds à Compartiments, la totalité des parts sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Porteurs de Parts. L'intégralité de la copropriété du Fonds à Compartiments étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire et les Porteurs de Parts présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

III. Les mandataires des Porteurs de Parts représentés ainsi que le nombre de leurs parts sont renseignés sur une liste de présence signée par les Porteurs de Parts présents, les mandataires des Porteurs de Parts représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

IV. Le notaire instrumentant a rendu les membres du bureau attentif à l'article 31-1 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide de transformer CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, en une société d'investissement à capital variable (Sicav) régie par les dispositions de la partie I^{er} de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide d'adopter les statuts de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND sur le modèle du projet de statuts soumis à l'assemblée, lesquels Statuts auront le contenu suivant:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée et peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des présents statuts, en conformité avec les dispositions de l'article 27.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout genre et autres actifs financiers liquides, tels que mentionnés dans la loi applicable, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large, dans le cadre des dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif ou tout autres changements ou amendements législatifs y relatifs (la «Loi de 2002»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration (le «Conseil») des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'ayant toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société et sera représenté par des actions sans valeur nominale (les «Actions»). Le capital de la Société sera exprimé en Great Britain Pound.

Le capital minimum de la Société ne sera pas inférieur à l'équivalent en Great Britain Pound de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €).

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre à tout moment des Actions supplémentaires entièrement libérées à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par Action (la «Valeur Nette d'Inventaire par Action») déterminée en conformité avec l'article 22 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription à l'égard des Actions supplémentaires à émettre.

Ces Actions peuvent, en vertu d'une décision du Conseil, être émises au regard de différents compartiments (les «Portefeuilles»), lesquels peuvent être libellés dans des devises différentes. Le produit de l'émission des Actions de chaque Portefeuille (après déduction de toute commission initiale et des frais notionnels de transaction ainsi que tous autres frais applicables qui peuvent lui être imposés de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article 3 des présents statuts, dans des actifs éligibles tels que décrits dans la loi applicable.

A l'intérieur de chaque Portefeuille, les Actions peuvent être divisées en différentes classes d'Actions (une «Classe») avec des structures de frais spécifiques, des minima d'investissement spécifiques, des politiques en matière de dividende spécifiques, des politiques en matière de couverture spécifiques ou toutes autres particularités propres à chaque Classe, tels que définis dans le prospectus en vigueur. Le Conseil peut décider si et à partir de quelle date des Actions de l'une ou de l'autre Classe seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets relatifs à chaque Portefeuille seront, si les Actions d'un Portefeuille donné ne sont pas libellées en Great Britain Pound, convertis en Great Britain Pound, conformément à l'article 23, et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Portefeuilles.

La Société préparera des comptes consolidés en Great Britain Pound.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur (un «Administrateur») ou à toute personne dûment autorisée, le pouvoir et la tâche d'accepter des souscriptions ainsi que les paiements afférents à ces Actions nouvelles et de délivrer celles-ci en restant toujours dans les limites de la loi applicable. Le prix d'émission et le prix auquel les Actions sont rachetées, de même que la Valeur Nette d'Inventaire par Action seront disponibles et pourront être obtenus au siège social de la Société.

Les Actions seront émises exclusivement sous la forme nominative.

Les Actions ne peuvent être émises qu'après acceptation de la souscription. Le Prix de Souscription, sera payé conformément à l'article 6 et au prospectus de la Société. Le souscripteur recevra, dès l'émission des Actions, un titre correspondant aux Actions souscrites par lui.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera aux adresses des actionnaires telles qu'elles figurent au registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires») ou sur leurs comptes en banque sur autorisation de la Société ou auprès de leur agent dans le respect de la législation et de la réglementation applicables.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par elle à cet effet. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions, son adresse ou domicile élu ainsi que le nombre et la Classe des Actions de chaque Portefeuille détenues par lui. Toute cession d'une Action sera inscrite dans le Registre des Actionnaires, et cette inscription sera signée par un ou plusieurs fondés de pouvoirs de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil.

La cession d'Actions se fera, sur décision discrétionnaire de la Société, par la remise des documents de cession jugés probants par la Société ou encore par une déclaration écrite de cession dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires, comme étant le propriétaire de ces Actions. La Société sera dégagée de toute responsabilité vis-à-vis des tiers en traitant relativement à ces Actions et sera en droit de considérer comme non existants tous droits, intérêts ou prétentions de toute autre personne dans ou sur de telles Actions, sous réserve que la disposition qui précède ne prive aucune personne du droit légitime qu'il ou elle pourrait avoir de demander l'inscription ou la modification d'une inscription d'Actions.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle pourront être envoyés toutes les convocations et tous les avis. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. Au cas où un actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, la Société pourra autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera alors réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société y mentionnera de temps à autre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment changer son adresse inscrite au Registre des Actionnaires, au moyen d'une notification écrite envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par la Société de temps à autre, accompagnée des documents attestant de ce changement requis par la Société.

Art. 6. En cas d'émission d'Actions nouvelles par le Conseil, le prix de souscription correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille et de la Classe concernés déterminée au Jour d'Evaluation correspondant et augmenté des frais et commissions prévus dans le prospectus de la Société (le «Prix de Souscription»). Le Prix de Souscription ainsi fixé sera payable dans un délai tel que déterminé par le Conseil et indiqué dans le prospectus de la Société.

Les souscriptions peuvent, à la discrétion de la Société, être payées par l'apport de titres acceptables pour la Société, dans le respect de toutes exigences légales applicables. Seuls les titres qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement au moment considéré, telles que déterminées par la Société, peuvent faire l'objet d'un apport en nature. Le prospectus indiquera la personne supportant les coûts relatifs à cet apport de titres.

Dans l'hypothèse où, au cours d'un Jour d'Evaluation, la Société reçoit des ordres de souscription relatifs à un Portefeuille pour un montant cumulé qui dépasse un pourcentage des actifs nets du Portefeuille concerné indiqué dans son prospectus, elle aura le droit de différer de telles souscriptions pour la partie excédant ledit pourcentage du total des actifs nets du Portefeuille concerné, au pro rata des demandes de souscription restant à exécuter, jusqu'au Jour d'Evaluation suivant ou un Jour d'Evaluation ultérieur. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traitée comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille, le rachat n'étant effectué que lorsqu'une souscription simultanée dans le nouveau Portefeuille est possible). Les investisseurs concernés seront informés rapidement de cette décision et auront le droit d'annuler leurs ordres de souscription, ou la part qui a été différée, comme indiqué dans le prospectus.

Dans le cas où des Actions resteraient impayées au jour ou après la date de paiement prévue (telle que prévue dans le prospectus de la Société), la Société aura le droit, à sa discrétion, de procéder à un rachat forcé de toutes les Actions entièrement payées que l'actionnaire pourrait déjà détenir, et/ou toutes les Actions impayées, et d'affecter le résultat d'un (de) tel(s) rachat(s) au paiement de tout montant restant dû à la Société au titre des Actions impayées ainsi que tous les frais liés aux retards de paiement et frais ordinaires. L'actionnaire restera tenu vis-à-vis de la Société au paiement de tout montant de souscription et autres frais (en ce compris les intérêts) non totalement couverts par les revenus d'un tel rachat forcé.

Art. 7. Le Conseil aura le pouvoir de refuser d'émettre ou d'enregistrer tout transfert d'Actions, ou d'imposer les restrictions en ce sens qu'il jugera utiles en vue de s'assurer qu'aucune Action n'est acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec la loi ou une exigence d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou (b) par une personne, lorsque de l'avis du Conseil, cela ferait peser sur la Société un risque fiscal ou tout autre risque financier que la Société n'encourrait pas ou ne subirait pas en l'absence de cette personne.

En particulier, la Société peut restreindre ou empêcher la possession d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, et sans limitation, par une Personne des Etats-Unis telle que définie à l'article 8 ci-après, ou par un actionnaire, qui sans cette restriction, posséderait directement ou indirectement plus de 10 % des Actions de la Société ou d'un Portefeuille (chacun d'entre eux étant défini comme «Personne Sujette à Restrictions»). A ces fins, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des Actions ou d'enregistrer toute cession d'Actions si elle estime que cette inscription ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour effet la possession directe ou indirecte de ces Actions par une Personne Sujette à Restrictions; et

(b) exiger à tout moment de toute personne dont le nom est inscrit dans le Registre des Actionnaires ou de toute personne qui voudrait faire inscrire une cession d'Actions dans le Registre des Actionnaires, la production de tous renseignements, certifiés par une déclaration sur l'honneur, que la Société estimera nécessaires pour déterminer si oui ou non la possession directe ou indirecte par cette personne d'Actions appartient ou pourra appartenir à une Personne Sujette à Restrictions; et

(c) lorsqu'il apparaîtra à la Société qu'une Personne Sujette à Restrictions, soit seule, soit avec toute autre personne, détient directement ou indirectement des Actions, elle pourra procéder au rachat obligatoire de toutes les Actions détenues par cet actionnaire, de la manière suivante:

(1) la Société adressera un avertissement (désigné ci-après par «Avis de Rachat») à l'actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires comme propriétaire des Actions à racheter, indiquant les Actions devant être rachetées, le prix de rachat de celles-ci (ainsi que la façon dont ledit prix sera calculé) et le lieu où le prix de rachat de ces Actions sera payable, en postant cet Avis de Rachat en port payé adressé à l'actionnaire à l'adresse inscrite dans les livres de la Société. Immédiatement après la fermeture des bureaux à la date indiquée dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions désignées dans cet avis et les Actions concernées seront annulées;

(2) le prix auquel seront rachetées les Actions décrites dans un Avis de Rachat (ci-après «le Prix de Rachat») sera fondé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille et de la Classe concernés, calculée conformément à l'article 22 des présents statuts;

(3) le paiement du Prix de Rachat sera fait au propriétaire de ces Actions dans la devise spécifiée dans le prospectus en vigueur et sera adressé par la Société à l'adresse de l'Actionnaire figurant dans le Registre des Actionnaires ou sur son compte en banque sur autorisation de la Société ou auprès de son agent conformément aux lois et règlements applicables ou déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (ainsi que cela sera indiqué dans l'Avis de Rachat) pour être versé au propriétaire après que les vérifications prévues par les lois et règlements applicables aient été effectuées. Après le paiement ou le dépôt du Prix de Rachat, aucune personne ne pourra désormais formuler une quelconque revendication contre la Société ou contre les actifs de celle-ci du chef des Actions en question ou de leur annulation, sauf le droit de la personne propriétaire des Actions en question de toucher le Prix de Rachat ainsi versé (sans intérêts), de la banque susvisée après que les vérifications prévues par les lois et règlements applicables aient été effectuées;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété de ces Actions par une personne ou que la propriété effective de ces Actions était différente de celle apparue à la Société à la date d'un Avis de Rachat, pour autant que la Société ait, dans chaque cas, exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser de reconnaître le vote d'une Personne des Etats-Unis, ou les votes correspondant à plus de 10% des droits de vote attachés aux Actions de la Société ou à des Actions d'un portefeuille détenues par un Propriétaire en détenant au moins 10%, lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société ou lors de toute assemblée des actionnaires d'une Classe ou d'un Portefeuille.

Art. 8. L'expression «Personne des Etats-Unis» telle qu'utilisée dans les présents statuts a le même sens que celui qui lui est donné dans le prospectus de la Société.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la Loi applicable, à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juillet de chaque année, et pour la première fois en 2008 à dix (10) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, étant un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les établissements bancaires sont généralement ouverts au Luxembourg (un «Jour Ouvrable»). L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'un ou plusieurs Portefeuille(s) ou Classe(s) pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Portefeuille(s) ou Classe(s) et/ou à une modification de leurs droits respectifs.

Les quorums et délais de convocation requis par la Loi applicable s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société, des Portefeuilles ou Classes de celle-ci, sauf dispositions contraires des présents statuts.

Tant que le Capital social est divisé en Actions de Portefeuilles et/ou Classes différentes, les droits attachés aux Actions d'un Portefeuille ou d'une Classe ne pourront être modifiés (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions dudit Portefeuille ou de ladite Classe), que la Société soit liquidée ou non, qu'au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions dudit Portefeuille ou de ladite Classe, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts relatives aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum requis pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions du Portefeuille ou de la Classe en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des Actions émises dudit Portefeuille ou de ladite Classe (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions du Portefeuille ou de la Classe en question constituera un quorum).

Toute Action, quel(le) que soit le Portefeuille ou la Classe auquel/à laquelle elle appartient et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans ledit Portefeuille ou ladite Classe, donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par la loi applicable et les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne en tant que son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi applicable, les décisions prises lors d'assemblées générales des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des votes des actionnaires présente ou représentés.

Les actionnaires qui participent aux assemblées générales des Actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés à voter par formulaires rédigés en langue anglaise ou dans toute autre langue que le Conseil déciderait d'accepter. Tout formulaire devra contenir les mentions et indications requises par le Conseil, lesquelles devront comprendre notamment: (i) le nom et l'adresse enregistrée de l'actionnaire concerné et/ou son numéro de compte au sein de la Société, (ii) le nombre total des Actions détenues par l'actionnaire concerné, (iii) l'ordre du jour de l'assemblée générale, (iv) si l'actionnaire ne vote pas de façon identique avec toutes ses actions (ce que la Société présumera en l'absence d'indication contraire), l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée. Les formulaires seront délivrés en main propre, par la poste, par service de courrier spécial utilisant une société de courrier internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société. Tout formulaire qui ne porte pas l'une quelconque des mentions ou indications telles que requises par le Conseil et/ou est reçu par la Société après que le délai fixé par le Conseil est échu sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil par avis contenant l'ordre du jour envoyés à tout actionnaire du registre, à l'adresse de chaque actionnaire telle qu'indiquée dans le Registre des Actionnaires et, si requis par la loi publiés en conformité avec la loi applicable.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale annuelle, pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, étant entendu cependant qu'un Administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par les actionnaires et qu'un Administrateur pourra, démissionner en le notifiant par écrit à la Société, sans avoir à invoquer des raisons spécifiques, avant l'arrivée au terme de son mandat.

En cas de vacance d'un poste d'un d'Administrateur pour cause de décès, du fait de sa démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire un Administrateur, à la majorité des voix, pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Le Conseil désignera parmi ses membres un Président et pourra désigner parmi eux un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil. Cependant, en son absence, les actionnaires ou le Conseil désigneront un autre Administrateur (ou dans le cas d'une assemblée d'actionnaires, toute autre personne) comme président de la réunion, à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un directeur général, un directeur administratif, un secrétaire ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires à l'activité et à la gestion de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoirs auront, sauf dispositions contraires des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis de toute réunion du Conseil sera donné par écrit ou tout autre moyen de communication à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication de la majorité des Administrateurs. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à endroits fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication un autre Administrateur en tant que mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs participe à la réunion ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les Administrateurs pourront également approuver à l'unanimité le texte d'une résolution circulaire, en marquant leur accord, sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (confirmés dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

Le règlement intérieur de la Société peut prévoir que les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par la personne qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par le secrétaire ou par un Administrateur.

Art. 15. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui, selon son avis, sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi applicable ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs d'accomplir des actes en exécution des objectifs de la Société et de son objet social, à des personnes physiques ou morales qui pourront ne pas être membre du Conseil, agissant sous le contrôle du Conseil.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société, sous réserve cependant que la Société n'effectue pas d'investissement et n'entreprenne pas d'activités en violation des restrictions d'investissement imposées par la Partie I de la Loi de 2002 ou la réglementation applicable ou qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui seront décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut décider d'investir les actifs de la Société en:

(i) toutes actions, tous instruments ou autres actifs compris dans les limites fixées par le Conseil conformément aux dispositions de la Loi de 2002 et aux règlements applicables et indiqués dans le prospectus de la Société, notamment mais sans s'y limiter en

(ii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs réglementée, fonctionnant de façon régulière, reconnue et ouverte au public (une «Cote Officielle»), ou qui sont traités sur un autre marché réglementé qui fonctionne de façon régulière et qui est reconnu et ouvert au public dans un Etat Eligible (un «Marché Réglementé»), ou en

(iii) valeurs mobilières nouvellement émises et instruments du marché monétaire sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la Cote Officielle ou à un Marché Réglementé soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

Conformément au principe de répartition des risques, la Société peut investir jusqu'à 100 pour cent des actifs nets de tout Portefeuille en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne (un «Etat membre»), par ses collectivités publiques territoriales, ou par tout autre Etat, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, sous réserve que le Portefeuille concerné détienne des valeurs provenant d'au moins six émissions différentes et que les valeurs découlant d'une même émission ne comptent pas pour plus de 30 pour cent du total des actifs nets du Portefeuille en question.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille peuvent être effectués directement ou indirectement, dans la mesure où le Conseil le décide ponctuellement et où cela est autorisé par la loi applicable, via des filiales détenues à 100% dans les juridictions concernées. Lorsque les investissements de la Société consistent à investir au capital de filiales accomplissant exclusivement pour le compte de la Société les seules activités de gestion, conseil et commercialisation dans le pays où la filiale est implantée, les paragraphes (1^{er}) et (2) de l'article 48 de la Loi de 2002 (ou toute disposition les modifiant) ne s'appliquent pas aux rachats d'Actions à la demande des actionnaires.

La référence faite dans les présents articles aux «investissements» et «actifs» signifie, selon les cas, les investissements réalisés ou les actifs détenus via les filiales susmentionnées.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille sont réalisés dans des produits dérivés, incluant les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé au sens de la Loi de 2002 et/ou des instruments dérivés négociés de gré à gré, à condition que, notamment, lesdits instruments consistent en des instruments entrant dans le champ d'application de l'article 41(1) de la Loi de 2002 (ou toute disposition le modifiant), des indices financiers, des taux d'intérêts, des taux de change étrangers ou des devises autorisées par la loi applicable, dans lesquels le Portefeuille concerné peut investir conformément au vu de ses objectifs d'investissement tels que décrits dans le prospectus.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille peuvent être réalisés dans le but de répliquer un indice d'actions ou d'obligations déterminé à condition que cet indice soit reconnu par l'autorité de contrôle de Luxembourg dans la mesure où il est suffisamment diversifié, qu'il constitue un standard adéquat du marché auquel il se réfère et qu'il est publié de façon appropriée.

En principe, la Société n'investira pas plus de 10% des actifs d'un Portefeuille dans des organismes de placement collectif au sens de l'article 41(1) de la Loi de 2002 (ou toute disposition le modifiant), à moins qu'il en soit disposé autrement dans le prospectus de la Société pour un Portefeuille en déterminé.

Art. 16. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel ou sont Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou firme. Aucun Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est en même temps Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera, au motif d'une telle appartenance à une telle société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi

que l'intérêt qu'un Administrateur ou fondé de pouvoirs a, seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale. Les dispositions précédentes ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou mandataires, des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils sont partie en raison du fait qu'ils sont ou ont été Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou à la demande de la Société, d'une autre société dont la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre société, sauf quant à des matières pour lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise gestion, dans le cadre de pareil procès, action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les matières couvertes par cet arrangement pour lesquelles la Société a été informée par son conseiller juridique et pour autant la personne à indemniser n'ait pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédécrit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 18. La Société sera engagée par la signature d'un Administrateur de la Société ou d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière telle que déterminée par une résolution du Conseil.

Art. 19. La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les missions requises par la loi applicable.

Art. 20. Comme plus spécifiquement décrit ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions, à tout moment, dans les seules limites imposées par la loi. Un actionnaire de la Société peut demander à la Société de racheter tout ou partie de ses Actions et la Société rachètera dans ce cas ces Actions, en restant dans les limites tracées par la loi et les présents statuts ainsi que le prospectus de la Société et sous réserve de tout événement de suspension, tel que décrit à l'article 21 des présents statuts. Le prix par Action à payer à l'actionnaire sera fondé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) telle que déterminée au Jour d'Evaluation correspondant, conformément aux dispositions de l'article 22 ci-après et sera payable endéans les 15 Jours Ouvrables suivants. Si en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de la Société, il n'est pas possible d'effectuer les paiements dans le délai susmentionné, le paiement sera effectué aussitôt que cela sera normalement possible, sans intérêt.

Pour les besoins de cet article, les conversions d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sont assimilées à un rachat pour le premier et une souscription pour le second.

Toute demande de rachat doit être présentée irrévocablement par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou à l'adresse de la personne ou de l'organisme désigné par la Société comme agent de rachat des Actions.

La Société pourra, si l'actionnaire sollicitant le rachat l'accepte, payer le prix de rachat en nature en attribuant à cet actionnaire des titres du Portefeuille concerné de même valeur que celle des Actions à racheter. La nature et le type de ces actifs seront déterminés par décision discrétionnaire de la Société de manière équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires, et l'évaluation ainsi faite sera confirmée par un rapport du réviseur. Le prospectus déterminera qui supportera les coûts relatifs à cette attribution de titres.

Si à un moment quelconque les demandes de rachat et/ou de conversion dépassent un certain niveau déterminé par le Conseil au regard du nombre d'Actions émises au titre d'une Classe déterminée, le Conseil peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat et/ou de conversion seront différées pour une durée et dans des conditions que le Conseil estime être dans le meilleur intérêt de la Société conformément au prospectus de la Société. Au Jour d'Evaluation suivant ce délai, ces demandes de rachats ou de conversions seront prioritaires par rapport aux demandes ultérieures. Si le(s) rachat(s) et/ou le(s) conversion(s) est/sont différé(s), la Société informera les actionnaires concernés en conséquence.

La Société peut procéder à un rachat forcé des actions détenues par un actionnaires lorsque:

- un rachat a pour conséquence de diminuer la détention de l'actionnaire qui rachète en-deçà du seuil minimal applicable. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traité comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille;

- la Société a émis des Actions à l'attention d'un investisseur mais n'a pas reçu en échange l'argent correspondant à la souscription à la date prévue ou après ladite date (ainsi que cela sera ultérieurement décrit dans le prospectus de la Société); ou

- la détention par l'actionnaire porterait atteinte aux intérêts de la Société, d'un Portefeuille, d'une Classe ou du Conseiller en Investissement.

Lorsque cela est expressément prévu par le prospectus, en cas de réception au cours d'un Jour d'Evaluation de demandes de rachat d'Actions pour un nombre supérieur à un certain pourcentage (défini dans le prospectus) du nombre total d'Actions existantes à ce Jour d'Evaluation, la Société peut, dans la mesure où la Société assure un traitement équitable entre tous les actionnaires, choisir de distribuer aux actionnaires demandant le rachat des avoirs du Portefeuille correspondant dont la valeur dans les livres de la Société à ce Jour d'Evaluation représente, autant que possible, la même proportion d'avoirs du Portefeuille correspondant, que celle représentée par les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues par rapport au nombre total d'Actions de ce Portefeuille en circulation; tout solde étant payé en liquidités. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traitée

comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille). Le caractère équitable pour tous les actionnaires d'un tel transfert de propriété ainsi que la valorisation retenue devront être confirmés par un rapport du réviseur de la Société.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'un Portefeuille déterminé en Actions d'un autre Portefeuille à condition que le prospectus en vigueur en prévoie expressément la possibilité et dans les conditions spécifiées dans ledit prospectus, et que le Conseil puisse imposer des restrictions concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et puisse soumettre les conversions au paiement de frais dont il déterminera le montant dans le prospectus en vigueur. Les conversions d'Actions d'une Classe d'un Portefeuille en Actions d'une autre Classe (dans un même Portefeuille ou entre Portefeuilles) ne sont pas autorisées, sauf si le Conseil en décide autrement et/ou cela est spécifié dans le prospectus.

Art. 21. La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions dans tout Portefeuille lorsque:

a) un marché ou une bourse de valeurs reconnue quelconque sur lequel une portion substantielle des investissements de la Société est cotée, se trouve fermé, sauf pour les fermetures normales, ou lorsque les échanges sont substantiellement réduits ou suspendus;

b) la réalisation des investissements du ou des Portefeuille(s) concerné(s) ou la détermination de la valeur de ses/leurs actifs n'est pas possible en raison notamment d'une crise locale, d'une rupture des communications ou de circonstances similaires;

c) dans l'hypothèse où, suite à des restrictions de change ou autres ou à des difficultés affectant le transfert ou la remise de fonds, des transactions deviennent impossibles ou impraticables, ou dans l'hypothèse où l'acquisition et la vente d'actifs ne peuvent pas être effectuées au taux habituel de change;

d) à défaut d'une suspension, les Portefeuilles concernés, la Société ou ses actionnaires subirai(en)t un préjudice financier quelconque qui ne serait pas subi en cas de suspension;

e) à partir de la date de publication d'une convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dont l'objet est la dissolution de la Société, de tous Portefeuilles ou Classes d'Actions, ou la fusion de la Société ou de tout Portefeuille, ou l'information des actionnaires de la décision du Conseil de liquider des Portefeuilles ou des Classes d'actions ou de fusionner des Portefeuilles;

ainsi que dans toutes autres situations décrites dans le prospectus.

Une pareille suspension, pour un Portefeuille, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et sur l'émission et le rachat des Actions d'un autre Portefeuille.

La Société suspendra l'émission et le rachat des Actions (i) dans le cas d'une décision volontaire de liquider la Société, le jour ou après le jour de publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale statuant sur ce sujet, ou (ii) dès la survenance d'un fait entraînant sa mise en liquidation ou (iii) sur ordre de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Toute suspension sera portée à la connaissance des personnes susceptibles d'en être affectées par la Société de manière appropriée. Les actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions seront informés d'une telle suspension par écrit, ou par tous autres moyens de communication endéans les sept (7) jours de leur demande et seront promptement informés de la cessation de cette suspension.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire par Action, le Prix d'Emission ainsi que le Prix de Rachat d'Actions pour chaque Classe de chaque Portefeuille seront déterminés dans la devise d'expression de la Classe concernée dans le Portefeuille en question au moins une fois par mois, aux jours déterminés par le Conseil et indiqué dans le prospectus (un «Jour d'Evaluation»), durant lesquels les établissements bancaires sont ouverts au Royaume Uni.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Portefeuille est calculée en divisant la proportion des avoirs de la Société correctement attribuable à la Classe donnée du Portefeuille considéré, diminués de la proportion du passif de la Société correctement attribuable à la Classe dans ce Portefeuille, par le nombre total d'Actions de cette Classe dans ce Portefeuille émises et en circulation au Jour d'Evaluation considéré.

Les actifs seront évalués conformément aux principes indiqués dans le prospectus et selon des règles et lignes de conduite en matière d'évaluation, approuvées par le Conseil de temps à autre («les Règles d'Evaluation»).

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe de chaque Portefeuille se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs de la Société seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été encaissé);

(iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, autres investissements et titres qui sont la propriété de la Société;

(iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en nature, dans la mesure connue par la Société étant entendu que la Société peut procéder à des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(v) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;

(vii) la valeur liquidative de tous les contrats à terme et options d'achat et de vente que la Société a en position ouverte.

(viii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient, en ce compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets à escompte, effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore encaissés, correspondra à la valeur nominale de ces avoirs sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être perçue en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Conseil en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) la valeur de toutes les valeurs mobilières du Portefeuille qui sont admises à la Cote Officielle est généralement basée sur le dernier prix disponible ou tout autre prix tel que ceci est plus amplement décrit dans le prospectus en vigueur de la Société, la valeur de toutes les valeurs mobilières qui sont traitées sur un autre Marché Réglementé sera déterminée sur base du dernier cours disponible concerné sur le marché principal sur lequel ces valeurs sont traitées ou tout autre cours tel que ceci est plus amplement décrit dans le prospectus en vigueur de la Société, et/ou tel que fourni par un service de cotation approuvé par la Société; et les autres titres seront évalués sur base de leur cours en vigueur le Jour d'Evaluation concerné ou de leur équivalent en termes de rendement, tel que fourni par un ou plusieurs courtiers ou services de cotation. Si ces prix ne sont pas représentatifs de leur juste valeur, les valeurs mobilières de même que tous autres actifs autorisés, en ce compris les valeurs qui ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou traitées sur un Marché Réglementé, seront évalués à leur juste valeur de revente, telle que déterminée de bonne foi, par et sous la direction du Conseil;

(iii) instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée de tout intérêt échu ou en utilisant une méthode de coût amorti, sous réserve des dispositions du prospectus en vigueur. La méthode de coût amorti peut occasionner des périodes durant lesquelles la valeur dévie du prix que le Portefeuille correspondant recevrait s'il vendait l'investissement. Le conseiller en investissement concerné de la Société évaluera, de temps à autre, cette méthode d'évaluation et recommandera des changements, le cas échéant, de façon à permettre que ces actifs soient évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément à la procédure établie par le Conseil. Si le conseiller en investissement considère qu'une déviation par rapport au coût amorti par Action peut donner lieu à une dilution matérielle ou à d'autres résultats injustes vis-à-vis des actionnaires, le conseiller en investissement pourra prendre toute mesure correctrice, s'il en existe, tel qu'il le juge approprié, de façon à éliminer ou réduire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible, la dilution ou les résultats injustes;

(iv) les valeurs mobilières émises par des fonds d'investissement de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire concernée disponible ou conformément au paragraphe (ii) ci-dessus lorsque ces valeurs mobilières sont cotées, sous réserve des dispositions du prospectus en vigueur;

(v) les swaps seront évalués à la valeur nette actuelle de leur cash-flows comme indiqué dans le prospectus;

(vi) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur tout autres marchés organisés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément à la politique établie par le Conseil, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés organisés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil de façon juste et raisonnable.

Le Conseil peut de façon discrétionnaire autoriser d'autres méthodes d'évaluation devant être utilisées s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

(3) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(i) tous les emprunts, effets échus et autres montants dus;

(ii) tous les frais d'administration échus tels que décrits dans le prospectus, y compris sans s'y limiter les frais de sa constitution et frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de contrôle de qualité, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration centrale de la Société, les frais relatifs à l'achat et à la vente de titres du Portefeuille, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des Actionnaires, les frais de traduction, de publication, d'enregistrement, des autorités gouvernementales relatifs à l'enregistrement des Actions dans des juridictions étrangères, les dépenses de compte-rendu (comprenant notamment les soumissions de dossiers auprès des autorités fiscales des différentes juridictions), les frais de communication, les rémunérations des administrateurs et, si besoin, des «Dirigeants» (sauf s'ils ont décliné une telle rémunération) ainsi que les dépenses raisonnables de promotion, de publicité, de service aux investisseurs et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration de la Société;

(iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, en ce compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature venues à échéance, en ce compris le montant de dividendes déclarés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeure par conséquent impayé jusqu'au jour où ces dividendes reviennent à la Société par prescription;

(iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil; et

(v) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.

(4) Le Conseil établira un portefeuille d'actifs pour chaque Portefeuille de la manière suivante:

(i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des Actions de chaque Portefeuille seront affectés, dans les livres de la Société, au Portefeuille établi et les actifs, engagements, revenus et frais y afférant seront affectés à ce Portefeuille conformément aux dispositions des présents statuts;

(ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, au même Portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Portefeuille concerné;

(iii) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué au Portefeuille en question; les engagements seront répartis entre les Portefeuilles, les tiers créanciers n'ayant seulement recours qu'aux actifs du Portefeuille concerné;

(iv) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué par le Conseil à un Portefeuille particulier, cet actif ou engagement sera attribué par le Conseil après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;

(v) à la date de clôture pour la détermination de tout dividende déclaré pour un Portefeuille, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Portefeuille sera diminuée du montant de ce dividende;

(vi) ces règles seront applicables mutatis mutandis à la répartition des actifs et passifs entre Classes d'Actions d'un même Portefeuille.

(5) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(i) les Actions devant être rachetées en vertu de l'article 20 des présents statuts seront considérées comme des Actions émises et prises en considération jusqu'au moment juste après l'interruption des transactions, tel que défini dans le prospectus au Jour d'Evaluation concerné et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé considérées comme une dette de la Société;

(ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Portefeuille seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Portefeuille concerné;

(iii) les actifs et dettes exprimés dans des devises autres que la devise de dénomination d'un Portefeuille (la «Devise de Dénomination») seront convertis dans la Devise de Dénomination de ce Portefeuille au prix du marché applicable au moment de l'évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera arrondie à la deuxième décimale, sauf disposition contraire du prospectus;

(iv) si une Classe d'un Portefeuille est disponible dans une devise autre que la Devise de Dénomination, la Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe dans ce Portefeuille sera traduite dans cette autre devise au cours applicable au Jour d'Evaluation et arrondie à l'unité monétaire de référence la plus proche;

(v) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de titres contractés par la Société durant ce Jour d'Evaluation.

Toutes les Règles d'Evaluation et évaluations seront conformes aux principes comptables généralement admis. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, les Règles d'Evaluation approuvées par le Conseil et toute décision prise par celui-ci ou par son délégué en rapport avec le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire seront définitives et lieront la Société ainsi que les actionnaires actuels, passés ou futurs. Le résultat de chaque calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera certifié par un Administrateur ou par une personne dûment autorisée à cet effet.

Art. 23. L'année sociale de la Société débutera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de la même année. La première année comptable de la Société débute à la date de constitution de la Société et se termine le 31 mars 2008.

Les comptes de la Société seront exprimés en Great Britain Pound, ou, en ce qui concerne un quelconque Portefeuille, dans toute autre devise ou devises à déterminer par le Conseil. Lorsque différents Portefeuilles existeront, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces Portefeuilles sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en Great Britain Pound et additionnés en vue de l'établissement des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, en ce compris le bilan et le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil et l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle seront envoyés et/ou publiés et rendus disponibles conformément à la loi applicable.

Art. 24. L'assemblée générale des actionnaires de chaque Portefeuille décidera, sur recommandation du Conseil pour chaque Portefeuille, de l'usage à faire du bénéfice annuel eu égard à chaque Portefeuille ou Classe. Les dividendes, s'il y en a, seront déclarés en faveur du nombre d'Actions en circulation dans chaque Portefeuille ou Classe au jour de l'attribution du dividende, telle que cette date sera déterminée par le Conseil pour un dividende intérimaire et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour un dividende annuel, et seront payés aux détenteurs de ces Actions conformément aux modalités prévues par la loi.

Les dividendes déclarés seront payés dans les devises telles que désignées par le Conseil, et pourront être payés aux lieu et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut déterminer en dernier lieu le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Des dividendes d'Actions pourront être déclarés.

Le Conseil pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire eu égard à chaque Portefeuille conformément à la loi applicable.

Art. 25. Toutes sommes auxquelles les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamées par ceux auxquels elles reviennent avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposées en faveur de leurs ayants droit auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg conformément à la loi applicable.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque Classe de chaque Portefeuille sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Classe de chaque Portefeuille en proportion du nombre d'Actions de cette Classe qu'ils détiennent dans ce Portefeuille.

Le Conseil peut décider de fermer un Portefeuille ou une Classe au cas où les actifs nets de ce Portefeuille ou de cette Classe diminuent en-deçà ou n'ont pas atteint un montant considéré par le Conseil comme étant un niveau minimum pour un tel Portefeuille ou une telle Classe pour fonctionner de façon économiquement efficace, ou d'une façon économiquement rationnelle, ou si un changement dans la situation économique et politique relative au Portefeuille ou à la Classe concerné(e) justifierait une telle clôture ou, pour d'autres raisons que le Conseil juge être dans l'intérêt des actionnaires. La décision de clôture sera publiée avec les informations appropriées dans les journaux choisis par le Conseil et/ou envoyée aux actionnaires et/ou communiquée par d'autres moyens permis par la loi applicable ou considérés comme appropriés par le Conseil avant la date effective de la clôture. Si le Conseil n'en décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour assurer un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer de demander le rachat ou, s'il y a lieu, la conversion de leurs Actions. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la fin de la clôture du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) seront déposés chez le dépositaire pour une période de six mois après la fin de la clôture. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues dans le paragraphe précédent, le Conseil peut décider de clôturer un Portefeuille ou une Classe par apport dans un autre Portefeuille ou une autre Classe. Une telle décision sera communiquée de la même façon que celle décrite au paragraphe précédent. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle le regroupement deviendra effectif conformément aux lois et règlements applicables, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions avant que le regroupement avec un autre Portefeuille ou Classe ne devienne effectif.

Le Conseil peut aussi, dans les mêmes circonstances que celles prévues précédemment, décider de fermer un Portefeuille ou une Classe par apport dans un autre organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2002. Une telle décision sera publiée de la même manière que décrite précédemment. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle l'apport est effectif, conformément à la loi applicable pour permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions, avant que l'opération entraînant l'apport dans un autre organisme de placement collectif dans des valeurs mobilières, ne devienne effective. En cas d'apport dans un autre organisme de placement collectif du type «fonds commun de placement», l'apport sera opposable uniquement aux actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) qui auront expressément approuvé l'apport.

Dans le cas où le Conseil détermine que l'intérêt des actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) ou qu'un changement dans la situation économique ou politique relatif au Portefeuille ou à la Classe concerné(e) a eu lieu qui pourrait le justifier, l'exigent, la réorganisation d'un Portefeuille ou d'une Classe, par le biais d'une division en deux ou plusieurs Portefeuilles ou Classes, pourra être décidée par le Conseil. Une telle décision sera publiée de la même manière que décrite précédemment. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle la réorganisation devient effective, conformément à la loi applicable, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions avant que l'opération entraînant la division en deux ou plusieurs Portefeuilles ou Classes ne devienne effective.

Chacune des décisions de clôture, de regroupement, d'apport ou de division peut aussi être prise par une assemblée séparée des actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) pour laquelle aucun quorum ne sera requis et au sein de laquelle la décision sera prise à la majorité simple des Actions votant à l'assemblée.

Art. 27. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi applicable.

Art. 28. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont traitées conformément aux dispositions de la loi applicable.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide de constater que toutes les parts émises et tous les actifs de chacun des compartiments de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND en sa forme, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, constituent des parts et représentent les actifs des compartiments de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND en sa forme de Sicav régie par les dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée avec le même nom, les mêmes politiques d'investissement et de distribution, la même valeur et la même devise de référence.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide de fixer le nombre des administrateurs du Fonds à Compartiments à trois (3) et décide de désigner les personnes suivantes en qualité d'administrateurs du Fonds à Compartiments pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds à Compartiments se tenant en 2008:

- M. Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President et Director, né à Tunis (Tunisie) le 29 novembre 1952, ayant son domicile professionnel au 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1, 1213 (Suisse);
- M. Hamish Forsyth, Executive Vice President et Director, né à Kettering (Angleterre) le 9 mai 1969, ayant son domicile professionnel au 40 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7GG (Royaume-Uni);
- M. Sinisa Vacic, Assistant Vice President, né à Belgrade (Yougoslavie) le 6 octobre 1970, ayant son domicile professionnel au 40 Grosvenor Place, Londres, SW1X 7GG (Royaume-Uni).

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide de fixer à un (1) le nombre de réviseurs d'entreprises du Fonds à Compartiments et décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises du Fonds à Compartiments pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2008: PricewaterhouseCoopers S. à r.l. 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Porteurs de Parts décide de donner pouvoir au conseil d'administration de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND, Sicav, pour mettre en oeuvre les décisions prises conformément à l'Ordre du Jour.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée s'élève à EUR 9.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est alors clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Delcourt, E. Gutton, G. Gellé, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32415. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007128083/242/1359.

(070147965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Deyme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.824.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007128572/1537/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 15 octobre que:

- Les mandats des administrateurs Mme Elisa Isabel Salinas Gomez, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

- Le mandat du commissaire aux comptes M. Alphonse Mangen étant venu aussi à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 octobre 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007129096/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 112, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.416.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 11 octobre 2007.

MENUISERIE COLLING JEAN-CLAUDE

Signature

Référence de publication: 2007128597/800926/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00007. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070147964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Menuiserie COLLING Jean-Claude S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 112, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.416.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 11 octobre 2007.

MENUISERIE COLLING JEAN-CLAUDE

Signature

Référence de publication: 2007128593/800926/14.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00004. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070147961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Citore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.534.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 septembre 2007

Résolution

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jean Quintus, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129112/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 13 septembre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129113/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.913.950,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.654.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth day of October,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 19th December 2006 by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 20th March 2007 number 405, and modified for the last time by notarial deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, of 22nd December 2006, published in the Mémorial on 11th September 2007 number 1947, as sole shareholder of EXCELSIA 9 LUX S.à r.l (the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 19th December 2006 by deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial on 20th March 2007 number 405.

The sole shareholder is represented by Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 9th, 2007,

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred ordinary shares (500) with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each to eighty nine million nine hundred and thirteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 89,913,950.-) by the issue of three million five hundred and ninety six thousand fifty eight (3,596,058) new shares of a par value of twenty five Euros (€ 25.-) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by the Company to EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l. by way of a contribution in kind and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolutions were taken by the sole shareholder:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred ordinary shares (500) with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, to nine million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 89,913,950.-) by the issue of three million five hundred and ninety six thousand fifty eight (3,596,058) new shares of a par value of twenty five Euros (€ 25.-) each, to be subscribed for by EXCELSIA LUX HOLDING S.à r.l., the sole shareholder of the Company.

The total subscription price of the new shares of an amount of eighty nine million nine hundred and one thousand four hundred and fifty Euros (EUR 89,901,450.-) is paid by way of a contribution in kind.

The contributions made against the issuance of the new shares in the Company by EXCELSIA 9 LUX HOLDINGS S.à r.l. consists of seven hundred fourteen (714) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, representing approximately seventy one per cent. (71%) of the issued share capital of DOMUS HOLDINGS S.à r.l. (DOMUS HOLDINGS), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 101.060, having a share capital of one hundred thousand two hundred Euros (€ 100,200.-).

The total net contribution is valued at eighty nine million nine hundred and one thousand four hundred and fifty Euros (EUR 89,901,450.-).

The shares contributed are free of any pledge or lien and there exists no impediments to the free transferability of the shares in DOMUS HOLDINGS to the Company.

The above total contribution in kind has been valued by the board of managers pursuant to a report dated October 10th, 2007 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Proof of the transfer has been given to the undersigned notary.

Evidence of the full payment in kind of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at eighty nine million nine hundred and thirteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 89,913,950.-) divided into three million five hundred and ninety six thousand five hundred and fifty eight (3,596,558) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable.»

Tax exemption

As the contribution in kind consists of at least 65% of the shares of DOMUS HOLDINGS S.à r.l., the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 7,000.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 19 décembre 2006 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 20 mars 2007, numéro 405. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M^e Henri Hellinckx, prénommé, du 22 décembre 2006, publié au Mémorial le 11 septembre 2007, numéro 1947, étant l'unique associé de EXCELSIA 9 LUX S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 19 décembre 2006 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial, le 20 mars 2007, numéro 405.

L'associé unique est représenté par M^e Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2007,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à quatre-vingt neuf millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 89.913.950,-) par l'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille cinquante-huit (3.596.058) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

B. Souscription et paiement des parts sociales qui seront émises par la Société à EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l. par apport en nature et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quatre-vingt neuf millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 89.913.950,-) par l'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille cinquante-huit (3.596.058) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, devant être souscrites par EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l., l'associé unique de la Société.

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales d'un montant de quatre-vingt neuf millions neuf cent et un mille quatre cent cinquante euro (EUR 89.901.450,-) sera payé par voie d'un apport en nature.

Les apports effectués en contrepartie de l'émission de parts sociales nouvelles dans la Société par EXCELSIA 9 LUX HOLDINGS S.à r.l. consistent en sept cent quatorze (714) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant approximativement soixante et onze cent pourcent (71%) du capital social émis de DOMUS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.060, ayant un capital social de cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-).

L'apport total net a été évalué à quatre-vingt neuf millions neuf cent un mille quatre cent cinquante euros (EUR 89.901.450,-).

Les parts sociales apportées sont libres de tout droit de gage ou privilège et il n'existe aucun empêchement à la libre transmissibilité des parts sociales de DOMUS HOLDINGS à la Société.

L'apport en nature susmentionné a été évalué par le conseil de gérance de la Société selon un rapport daté du 10 octobre 2007 qui restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La preuve du transfert a été donnée au notaire soussigné.

Preuve du paiement intégral en nature du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt neuf millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 89.913.950,-) divisé en trois millions cinq cent quatre-vingt seize mille cinq cent cinquante-huit (3.596.558) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou

réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Exemption fiscale

L'apport en nature consistant en au moins 65% des parts sociales de DOMUS HOLDINGS S.à r.l., la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ 7.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal, le porteur de la procuration a signé le présent acte conjointement avec le notaire présent.

Signé: V. Kopera, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, LAC/2007/30877. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007129313/211/156.

(070149481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Thunderbird R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.621.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 10 août 2007

L'associé unique de THUNDERBIRD R S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen en tant que gérant avec effet au 10 août 2007:
- de nommer le gérant suivant avec effet au 10 août 2007:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007129144/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

RP SP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 123958,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP SP I S.à r.l., with its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B number 127800, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, on the 12 of January 2007, published in the Memorial C number 1337 of the 3rd of July 2007.
- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, and subsequently amends the first paragraph of article four of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4. (paragraph 1).** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.»

Second resolution

The sole partner states the change of the professional address of one of the managers, namely Mr. Stewart Kam-Chong which will be henceforth L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und sieben, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 123958,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP SP I S.à r.l., mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 127800, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Henri Hellinckx am 12. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1337 vom 3. Juli 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht den von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, nach L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, zu verlegen, und demzufolge den ersten Absatz von Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. (Absatz 1).** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt die Änderung der beruflichen Adresse eines der Geschäftsführer fest nämlich Herr Stewart Kam-Cheong, welche künftig L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007 Relation GRE/2007/4299. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. Oktober 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007129298/231/91.

(070149709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de nommer pour une durée de un an:

* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18, à L-8356 Garnich

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant rue Fischbach, 11, à L-7391 Blaschette,

* COSAFIN S.A., société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg représentée par Monsieur Jacques Bordet

en tant qu'Administrateur,

et la FIDUCIAIRE HRT, domiciliée au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129115/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.027.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2007 à 10.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen Lozie, Monsieur Jean Quintus et de COSAFIN S.A., Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129114/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Voyages et Autocars Erny Wewer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 78.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007129358/231/14.

(070149289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

European Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 21 septembre 2007 à 10.00 heures

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le nombre des Administrateurs de cinq à six.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer:

M. Ünal Aysal, Residing in CH-3975 Randogne (Crans-Vermala), Chalet Mon Méchant Loup

en tant que nouvel Administrateur de la société pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129110/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

DB Valence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.378.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007129171/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05740C. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Ecossaise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.223.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 août 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- M. Benoît De Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- M. Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129075/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pavillon Nonnewisen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.119.

—
Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PAVILLON NONNEWISEN s.à r.l. qui s'est tenue à Bascharage en date du 22 mai 2007:

- qu'en remplacement de Monsieur Dieter Eixler, démissionnaire, Monsieur Raymond Martin, demeurant à L-1471 Luxembourg, 237, route d'Esch, a été nommé au poste de gérant de la Société PAVILLON NONNEWISEN s.à r.l. et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

R. Martin

Référence de publication: 2007129091/2419/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Anastacia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.766.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2007

1. Messieurs Eric Magrini, Philippe Toussaint et Pietro Longo ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Le nombre des administrateurs a été réduit de 3 à 1.

3. Monsieur Luis Miguel Ojeda Ruiz, employé-privé, né le 5 avril 1966 à Barcelone (Espagne), domicilié professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, B.P. 777, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

129539

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANASTACIA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007129092/8260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09790. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Montesquieu Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 112.471.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 13 juillet 2007 entre Monsieur Alon Rozen et Monsieur Michael Adams, que Monsieur Alon Rozen a cédé les 100 parts sociales (cent) qu'il détenait dans la société MONTESQUIEU MARKETING S.A R.L. à Monsieur Michael Adams.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129105/4933/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Ramey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.006.249,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique du 16 juillet 2007 que l'associé a accepté

- la démission avec effet immédiat de Liliane Poitiers et de Marc Rollmann en tant que gérants de la Société,
- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant que gérants de la société de:
 - Nicholas Katzin, né le 10 décembre 1975 au Colorado, USA, avec adresse professionnelle au 14, Leerbachstrasse, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne,
 - Todd Lee, né le 9 avril 1968 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 201 W, 72nd Street, 10023 New York, USA,
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007129097/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.247.800,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

In the year two thousand and seven, on the fifth of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary dated March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of June 2, 2006, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 10, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a Delaware limited partnership, with business address at 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, USA (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II, L.P., a Cayman limited partnership with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (MP Cayman), and

3. ELQ INVESTORS, LTD., an English limited liability company with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A, 2BB, United Kingdom, registered with the companies registrar under number 4762058 (ELQ and together with MP US and MP CAYMAN, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Ms. Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given on October 5, 2007.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred thirty-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,238,650.-), represented by forty-nine thousand five hundred and forty-six (49,546) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of nine thousand one hundred and fifty euro (EUR 9,150.-) so as to bring the share capital of the Company to one million two hundred forty-seven thousand eight hundred euro (EUR 1,247,800.-) by way of the creation and issue of three hundred sixty-six (366) new shares of the Company, numbered 49,547 through 49,912, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of one million two hundred thirty-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,238,650.-), represented by forty-nine thousand five hundred and forty-six (49,546) shares, numbered 1 through 49,546, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of nine thousand one hundred and fifty euro (EUR 9,150.-) so as to bring the share capital of the Company to one million two hundred forty-seven thousand eight hundred euro (EUR 1,247,800.-) by way of the creation and issue of three hundred sixty-six (366) new shares of the Company, numbered 49,547 through 49,912, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

Subscription - Payment

The Shareholders, represented as stated here above, resolve the subscription of the new shares as follows:

1. ELQ declares (i) to subscribe to one hundred eighty-three (183) new shares of the Company, numbered 49,547 through 49,729, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of fourteen thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 4,575.-);

2. MP US declares (i) to subscribe to one hundred thirty-five (135) new shares of the Company, numbered 49,730 through 49,864, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 3,375.-); and

3. MP CAYMAN declares (i) to subscribe to forty-eight (48) new shares of the Company, numbered 49,865 through 49,912, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The aggregate amount of nine thousand one hundred and fifty euro (EUR 9,150.-) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred forty-seven thousand eight hundred euro (EUR 1,247,800.-), represented by forty-nine thousand nine hundred and twelve (49,912) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The shares are numbered from 1 through 49,912»

The Shareholders acknowledge that as a result of the above, the shareholding of the Company is as follows:

1. MP US owns eighteen thousand three hundred and seventy-five (18,375) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. MP CAYMAN owns six thousand five hundred and eighty-one (6,581) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

3. ELQ owns twenty-four thousand nine hundred and fifty-six (24,956) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinquième jour d'octobre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.006, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 10 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., un limited partnership organisé selon la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) IL L.P., une société des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (MP Cayman), et

3. ELQ INVESTORS, LTD., une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A, 2BB, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 4762058 (ELQ et avec MP US et MP Cayman, les Associés),

Les Associés étant représentés par Mlle Tulay Sonmez, avocate, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 5 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million deux cent trente-huit mille six cent cinquante euros (EUR 1.238.650,-), représenté par quarante-neuf mille cinq cent quarante-six (49.546) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de neuf mille cent cinquante euros (EUR 9.150,-), afin de porter le capital social de la Société à un million deux cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 1.247.800,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-six (366) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 49.547 à 49.912, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million deux cent trente-huit mille six cent cinquante euros (EUR 1.238.650,-), représenté par quarante-neuf mille cinq cent quarante-six (49.546) parts sociales, numérotées de 1 à 49.546, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de neuf mille cent cinquante euros (EUR 9.150,-), afin de porter le capital social de la Société à un million deux cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 1.247.800,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-six (366) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 49.547 à 49.912, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

Souscription - Libération

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, décident la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. ELQ déclare (i) souscrire à cent quatre-vingt-trois (183) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 49.547 à 49.729, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 4.575,-);

2. MP US déclare (i) souscrire à cent trente-cinq (135) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 49.730 à 49.864, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 3.375,-); et

3. MP CAYMAN déclare (i) souscrire à quarante-huit (48) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 49.865 à 49.912, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le montant total de neuf mille cent cinquante euros (EUR 9.150,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million deux cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 1.247.800,-), représenté par quarante-neuf mille neuf cent douze (49.912) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 49.912.»

Les Associés prennent acte que, en conséquence des résolutions prises ci-dessus, la détention de parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. MP US détient dix-huit mille trois cent soixante-quinze (18.375) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. MP CAYMAN détient six mille cinq cent quatre-vingt-une (6,581) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

3. ELQ détient vingt-quatre mille neuf cent cinquante-six (24,956) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et pour tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.000,- EUR.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: T. Sonmez, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, LAC/2007/31012. — Reçu 91,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007129303/5770/191.

(070149824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 septembre 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Muriel Faure, Messieurs Benoît Flamant, Pierre Chavy, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et la société RAYMOND JAMES ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL - PARIS (représentée par Messieurs Emmanuel Laussinotte et Serge Chayenko), en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour IT FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007129101/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Stratem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.976.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 octobre 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Régis Léoni, Guy Wallier et Bernard Felten en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour STRATEM FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007129102/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

RTO Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 173.503.536,80.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.299.

En date du 14 septembre 2007, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de sorte qu'à compter de cette même date la Société est domiciliée au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

RTO FINANCE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007129107/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 4 octobre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer M. Jan De Ridder, Administrateur de sociétés, Dellestraat 55, B-3550 Heusden-Zolder au poste d'Administrateur pour un terme qui expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129109/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.683.

Il résulte d'une décision, prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui s'est tenue au siège, le 3 octobre 2007, que:

1. La démission de L'ALLIANCE REVISION SARL de sa fonction de commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet immédiat au 3 octobre 2007.

2. L'ALLIANCE REVISION SARL, société à responsabilité au capital social de EUR 15.000,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été élue réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 3 octobre 2007, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007129098/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

LuxCo 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 12 octobre 2007 que l'associé a accepté les nominations avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérants de la Société de:

- Andrew Brenner, né le 3 novembre 1969 à Livingston, New Jersey, USA, avec adresse professionnelle au 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA,

- Chaney Morgan Sheffield, né le 5 avril 1980 à Northridge, Californie, USA, avec adresse professionnelle au 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour la société
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007129100/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Guidance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.513.239,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.284.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2007

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Dominique Peiffer, domicilié au 117, rue des Tilleuls, B-6700 Stockem, directeur chargé de la gestion journalière de la société. La société est engagée par la signature conjointe de deux directeurs chargés de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour *GUIDANCE S.A.*

F. Weyders

Référence de publication: 2007129095/7679/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Stoldt Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 7, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 97.063.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 3 août 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 3 août 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Jürgen Stoldt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007129093/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Novelis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedchen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVELIS LUXEMBOURG S.A., (here after the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, RCS Luxembourg number B 19 358, incorporated pursuant to a deed of the notary Tom Metzler, residing then in Dudelange, from April 29, 1982, published in the Memorial C, number 181 from July 28, 1982, amended for the last time further to a deed of the notary Joseph Elvinger November 16, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 8, 2006, n^o 721.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary Sevrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Serge Marx, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the sixty six thousand twenty six (66,026), representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1.- Decision to amend article 25 of the articles of association.
- 2.- Decision to amend article 26 first paragraph of the articles of association.
- 3.- Decision to amend article 20 first paragraph of the articles of association.
- 4.- Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 25 of the articles of association in order to give it the following content:

« **Art. 25.** The Company's financial year runs from April 1st to March 31st of each year.»

Second resolution

Exceptionally, the meeting decides that the financial year in course shall begin on January 1st, 2007 and end on March 31st, 2008.

Third resolution

The meeting decides to amend article 26 first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

« **Art. 26. 1st paragraph.** Each year, as of March 31st, the Board of Directors will draw up the Balance Sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 20 first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

« **Art. 20. 1st paragraph.** The Annual General Meeting will be held in the municipality of the registered office at 3.p.m. on the first Monday of September.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVELIS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 19.358, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 avril 1982, publié au Mémorial C, numéro 181 du 28 juillet 1982, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 721 du 8 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente prie le notaire d'acter que

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les soixante six mille vingt six (66.026) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 25 des statuts.
- 2.- Modification de l'article 26 premier alinéa des statuts.
- 3.- Modification de l'article 20 première phrase des statuts.
- 4.- Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 25.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année»

Deuxième résolution

Exceptionnellement pour l'exercice en cours, l'assemblée décide que l'exercice social commence le 1^{er} janvier 2007 pour finir le 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 premier alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 26. Premier alinéa.** Chaque année au 31 mars, le Conseil d'Administration établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 première phrase des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège à trois heures de l'après-midi, le premier lundi du mois de septembre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31691. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007129309/211/114.

(070149354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007129360/5770/12.

(070149697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007129361/5770/12.

(070149841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007129362/5770/12.

(070149827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007129363/5770/12.

(070149821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**APC-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BvD-it Services Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.852.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49295 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007129346/211/12.

(070149634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Oktopus Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1372 Luxembourg, 3, allée des Charmes.
R.C.S. Luxembourg B 105.414.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 octobre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

- Le mandat du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT SA est révoqué avec effet immédiat. La société FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommée en remplacement. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour OKTOPUS CONSULTING S.A.

P. Vautrin

Référence de publication: 2007129094/7679/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

PLD Germany VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.589.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129073/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04515. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Solimex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 104.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129066/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05525. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

CC & T Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Sprinkange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007129068/3376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09655. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

La Grigliata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 27.684.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129065/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09096. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129064/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05527. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.816.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour MBNA R&L S.à r.l.

M. Kidd

Gérant

Référence de publication: 2007129475/2134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09477. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09478. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

TEE OFF Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5712 Aspelt, 2B, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 81.830.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007129061/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07685. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Bel-X-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 18, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 5.667.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2007129062/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Bullstrode Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 18.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129063/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09095. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pax-Media S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 85.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mars 2007

Démission d'un administrateur:

Madame Laurence Thonon

Nomination d'un nouvel administrateur :

A été nommé administrateur de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Madame Géraldine Lopez, née le 8 novembre 1978 à Oloron-Sainte-Marie (F), demeurant à L-8226 Mamer, 6, rue de l'Ecole

Renouvellement des mandats des administrateurs:

Les mandats des administrateurs de la société ont été reconduits pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, RCS Luxembourg B66684, ayant le siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

- Monsieur Dominique Delaby, né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Démission du commissaire :

SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

Nomination du nouveau commissaire :

A été nommé commissaire de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- VERICOM SA, RCS Luxembourg B 51203, siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2007129413/1185/35.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.